

Les Compagnons de Panaveyre
Tournoi de tir à l'arc médiéval
Forteresse de POLIGNAC

Règlement du tournoi

Le but de cette manifestation est de promouvoir l'art d'archerie. Cette rencontre se veut comme un moment agréable convivial autour d'un tournoi.

Lieu

Le tournoi se déroule à la forteresse de Polignac mise à notre disposition par l'association Forteresse Polignac Patrimoine.

Ce lieu étant chargé d'histoire, les participants au tournoi et les personnes organisatrices devront se présenter en costume médiéval.

Le tournoi

Les archers doivent être équipés d'un arc bois (longbow, flatbow, recurve) avec flèches fûts bois. Seuls seront autorisés gants de tir et palette simple en cuir.

Déroulement sur deux jours

- inscriptions de 8h30 à 9h30 le samedi, échauffement de 8h30 à 10h et début des épreuves à 10 heures
- remise des prix en fin d'après-midi le dimanche

La participation est de 25 € pour le concours qui se déroulera en une suite de jeux que le concurrent fera dans l'ordre de son choix et à son rythme.

Les enfants de 8 ans à 15 ans inclus, sont inscrits dans la catégorie enfant et les 16 ans et plus dans la catégorie adulte.

Chaque jeu pourra être fait trois fois et seul le meilleur score de l'archer sera retenu dans le décompte final.

A chaque pas de tir, un panneau présentera le jeu avec ses règles propres et la façon de comptabiliser les points.

En cas de réclamation, le juge arbitre du concours sera le seul maître de la décision.

Un classement provisoire sera donné aux concurrents à la fin du premier jour.

Un classement par équipe sera fait pour tous groupes d'au moins trois concurrents.
Si l'équipe compte plus de trois tireurs, les trois meilleurs scores serviront au classement de l'équipe.

L'association Les compagnons de Panaveyre ne peut être tenue responsable de dommages au matériel ou de perte de matériel.

L'organisation se réserve le droit d'apporter d'éventuelles modifications au tournoi si nécessaire.

A l'issue du tournoi, des récompenses individuelles ainsi que des récompenses par équipe seront remises aux meilleurs archers.

Sécurité

Le périmètre et les abords du terrain sont protégés et balisés pour ne permettre qu'un seul accès.

Ils comprennent des protections qui limitent l'accès aux seuls pratiquants, encadrants et organisateurs.

Derrière les cibles une protection est assurée (obstacles naturels, murs, ...). Un parcours sécurisé est délimité aux abords des périmètres de tir afin d'interdire leur accès à l'intention des publics pouvant éventuellement fréquenter le site.

Le parcours a été disposé de manière à ce que la plus totale sécurité des participants, des personnes présentes et des organisateurs soit assurée. Les archers resteront vigilants. Au moindre doute, on s'abstient de tirer !

Chaque participant assume toute la responsabilité des dommages survenant à des personnes ou à des biens du fait de sa participation au tournoi et doit être couvert par une assurance individuelle (responsabilité civile) couvrant les risques inhérents à la pratique du tir à l'arc.

Les organisateurs peuvent décider de refuser ou d'arrêter la participation au tournoi d'un archer si son comportement est dangereux ou si son équipement n'est pas conforme à l'esprit médiéval.

Précisions

Vous donnez à l'Association Les Compagnons de Panaveyre l'autorisation de prendre et de diffuser des photographies et/ou vidéos réalisées de votre personne. Pour les usages exclusifs suivants : journaux, support vidéo, illustrations de documents d'information ou illustrations du site internet et/ou des réseaux sociaux.

Que tous viennent, armés de bonne humeur et bonne flèche à tous !